

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 18

Absents : 8

- dont suppléé : 3

- dont représentés : 4

Votants : 25

- dont « pour » : 25

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt, le vingt et un juillet à 9 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le quinze juillet deux mille vingt se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, HONORE Françoise, DONNEAUD Chantal, MM. BOUGUYON Yvan, BARNEAUD Christophe, GARNIER Louis Gabriel, OLIVERO Albert, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, SIGNORET Jean Christophe, TRON Jean-Michel (*départ après la question n°8*), REYNAUD Frédéric, CAPEL Denis et GASTON Arnaud.

EXCUSES : Mme BANCILLON BOË Fabienne ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. GARNIER Louis Gabriel, Mme BARDIN Régine ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique, Mme REYNAUD Sandra suppléée par Mme HONORE Françoise, M. ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, M. ISOARD Bernard suppléé par M. SIGNORET Jean Christophe et M. FERRON Jean suppléé par Mme DONNEAUD Chantal.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BALLADUR Clarisse.

N° 10

Envoyé en préfecture le 21/07/2020

Reçu en préfecture le 21/07/2020

Affiché le 21.7.2020

ID : 004-200072304-20200721-D202072B-DE

Délibération n°2020/72

OBJET : FORTIFICATIONS : RECRUTEMENT DE VACATAIRES POUR DES VISITES PONCTUELLES DES FORTIFICATIONS.

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires ;

CONSIDERANT que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

CONSIDERANT que la CCVUSP est sollicitée pour des visites ponctuelles de fortifications en dehors de la période estivale et des vacances de la Toussaint pour lesquelles elle recrute habituellement des agents contractuels pour accroissement saisonnier d'activité ;

CONSIDERANT le caractère temporaire et à temps non-complet de ce besoin (au regard de la durée hebdomadaire du temps de travail) ;

CONSIDERANT la proposition de la Présidente de recruter des vacataires pour effectuer lesdites visites ponctuelles ;

CONSIDERANT la proposition de rémunérer la vacation sur la base d'un forfait de 65 € pour une visite de fortification simple et 75 € pour une visite de fortification dédoublée ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Finances réunie le 16 juillet 2020 ;

Sur proposition de la Présidente,
Après délibéré,

- **AUTORISE** la présidente à recruter des vacataires sur l'année 2020 ;
- **FIXE** la rémunération de chaque vacation sur la base de 65 € par visite simple et 75 € par visite dédoublée ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget ;
- **AUTORISE** la présidente à signer tout document et acte afférent à ces recrutements ;

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT

Séance du 21 Juillet 2020